



PROJECTILES AU POIVRE BYRNA (1% OC / 8% CS)
Version 1.1
Date de rédaction: 22/05/2024
Avant utilisation, s'assurer que ce document est la
version la plus récente.
INFORMATIONS EXCLUSIVES DE
L'ENTREPRISE

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1. Identificateur de produit

Byrna Max Projectiles

(1% OC / 8% CS)

Emballage: Projectiles ronds bleu et gris dans des tubes/pots en plastique.

Taille des tubes en plastique: 5 projectiles.

Taille des pots en plastique: 25 / 95 / 400 projectiles.

Projectiles:

Couleur: Bleu / Gris

Calibre: 0.68 cal.

Poids: 3.0g

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Projectiles d'autodéfense contenant de la poudre hautement irritante.

1.3. Information concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Helvetia Defense

Adresse: Rte de compois 6, 1222 Vesenz - SWITZERLAND

Téléphone: +41 22 593 00 01

E-mail : alice.ose@heldef.ch

Interlocuteur : Alice Ose

Internet : <https://heldef.ch>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse - Tél. 145 | 24h (www.toxi.ch)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n°1272/2008

Irritation de la peau : Irrit. Cut. 2

Lésions oculaires graves/irritation des yeux : Irrit. Oculaire 2A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique: STOT SE 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n°1272/2008

Mentions de danger:

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Pictogrammes :

Attention



Conseil de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver...soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux /du visage/une protection auditive/...
P302+ P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau/...
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305,P351+ P338	(P305,P351+ P338) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P403, P233 +P405	Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances

Composants dangereux

No CAS	Substance	Quantité
112945-52-55, 7631-86-9	Dioxyde de silicium	<2%
2698-41-1	Ortho-chlorobenzylidene malonitrile (CS)	8%
404-86-4	Poudre de capsaïcine biologique	1 %



SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description

Exposition orale par ingestion

Il s'agit d'une voie d'exposition potentielle non intentionnelle et peu probable. En cas d'ingestion, demandez au patient de se rincer la bouche avec de l'eau. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente et ne faites pas vomir. Supposons que la victime éprouvera une réaction aiguë non spécifique des voies respiratoires en raison de l'ingestion : consultez un médecin ou contactez un centre antipoison. Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Exposition cutanée

Retirez toute poudre résiduelle de la peau de manière sèche. Rincez la zone touchée à l'eau claire et froide et lavez-la avec un savon doux avant de rincer à nouveau la zone touchée. N'appliquez pas de pommades ou de pansements sur les zones touchées. En cas de réaction allergique ou de sensation de brûlure persistante, consulter un médecin.

Exposition oculaire

Rincez les yeux en utilisant une grande quantité d'eau claire avec la paupière grande ouverte. Consulter un médecin si l'irritation oculaire persiste pendant une durée anormale.

Effets à moyen terme

La rougeur de la peau exposée, des yeux et la sensation de picotement disparaissent normalement après environ une demi-heure. L'utilisation d'eau froide pour rincer les zones exposées et le maintien du patient dans un endroit bien ventilé exposé à l'air frais peuvent réduire davantage les symptômes.

Considérations spécifiques pour les médecins

L'inhalation de cette substance peut aggraver/déclencher des épisodes aigus d'affections respiratoires existantes, y compris l'asthme chronique. L'exposition cutanée chez les personnes qui ont des affections cutanées préexistantes peut déclencher des symptômes aggravés. Considérer que la victime de l'exposition présente une réaction aiguë non spécifique des voies respiratoires supérieures

Après l'ingestion

L'inhalation de cette substance peut aggraver/déclencher des épisodes aigus d'affections respiratoires existantes, y compris l'asthme chronique. L'exposition cutanée chez les personnes souffrant d'affections dermatiques préexistantes peut aggraver les symptômes. Considérer que la victime de l'exposition présente une réaction aiguë non spécifique des voies respiratoires supérieures.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux : Provoque une irritation sévère des yeux. Contact avec la peau : Provoque une irritation de la peau. En cas d'inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. En cas d'ingestion : Irritation de la muqueuse gastro-intestinale, douleurs d'estomac, éventuellement vomissements et diarrhée.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Matériau ininflammable.

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau d'arrosage. Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Fumée toxique lors de la combustion. Collecter les eaux usées séparément.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les produits chimiques.



Informations supplémentaires

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des conteneurs. Abattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement. Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Se tenir à l'écart de toute flamme ou étincelle - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser de fuite dans les canalisations ou l'eau courante. Ne pas permettre l'accès au sous-sol/au plancher.

6.3. Méthodes de nettoyage des déversements

En cas de déversement accidentel : Porter l'EPI approprié, y compris des respirateurs adéquats (approuvés par NIOSHA ou équivalents) avec des filtres adéquats, une combinaison jetable/un vêtement barrière, une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité) et des gants (en caoutchouc, néoprène ou PVA). Évacuer la zone où un déversement accidentel s'est produit. Si possible, introduire une ventilation mécanique dans la zone afin de réduire la concentration d'exposition. Si la concentration dépasse les limites d'exposition recommandées, le personnel chargé du nettoyage doit porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets afin d'atténuer les effets incapacitants du produit contenant de la capsaïcine. Contenir tout déversement et recueillir la poudre à l'aide de liants appropriés et la transférer dans un conteneur d'élimination des déchets pouvant être fermé hermétiquement.

Mesures d'élimination des déchets : N'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que référencé dans 40 CFR 261.24 ou 261.3. Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux..

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sûre : voir paragraphe 7

Protection individuelle : voir paragraphe 8

Évacuation : voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Instructions pour une manipulation sûre

Utiliser une protection respiratoire avec filtre. Gants de protection imperméables. Lunettes de protection étanches. Tenir hors de portée des enfants. Assurer une ventilation suffisante.

Informations supplémentaires

Même après utilisation, ne pas percer ou incinérer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs

Conserver ce produit dans un endroit frais et sec, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et de l'humidité excessive. Toujours conserver dans des récipients hermétiquement fermés. Seul le personnel formé est autorisé à manipuler les conteneurs ouverts, dans un local ventilé/aspiré. Le contact avec la peau et les yeux doit être évité. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever tous les vêtements souillés et contaminés avant de quitter la zone de manipulation afin d'éviter la contamination d'autres zones.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Autodéfense / Immobilisation des projectiles.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/TLV)

Ce matériau ne contient pas de substances répertoriées avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Conseils supplémentaires

Aucun seuil d'exposition n'est actuellement connu.

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail appropriées priment sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Il convient d'assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux points critiques. Des stations de lavage des yeux et de l'eau propre doivent être disponibles en cas d'urgence..

Mesures d'hygiène

Respecter les normes générales d'hygiène sur le lieu de travail. Protection préventive de la peau avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation. Changer les vêtements imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection des yeux et du visage

Utiliser une protection oculaire appropriée (lunettes étanches/écran facial) et des gants imperméables appropriés pour manipuler le produit.

Protection des mains

En cas de contact direct avec le mélange :P les gants de protection homologués : Il est recommandé d'appliquer une crème regraissante sur la peau. Le modèle de gants spéciaux chimie doit être choisi en fonction des concentrations et des quantités de substances chimiques spécifiques au poste. Matériau recommandé : Caoutchouc butyle.

Protection de la peau

En cas de contact direct avec le mélange : Vêtements de travail normaux.

Protection respiratoire

En cas de contact direct avec le mélange : Si les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Demi-masque avec filtre A2P2.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Type de produit: Poudre hautement irritante à l'intérieur des projectiles ronds.

Couleur: Blanc (poudre à l'intérieur des projectiles)

État physique: Poudre

Odeur: Piquant

pH: Pas de données.

Point d'ébullition normal: Pas de données.

Point d'éclair : Pas de données.

Taux d'évaporation: Pas de données.

Inflammabilité: Non.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Pas de données.

Pression de vapeur : Pas de données.

Densité de vapeur : Pas de données.

Densité relative : Pas de données.

Densité apparente : 0,65 - 0,85 g/cm³

Solubilité dans l'eau : Partiellement soluble dans l'eau.



Coefficient de partage (n- octanol/eau) : Pas de données.

Température d'auto-inflammation : Pas de données.

Température de décomposition : Pas de données.

Viscosité : Pas de données.

Propriétés explosives : Pas de données.

Propriétés oxydantes : Pas de données.

9.2. Autres informations

Aucune autre donnée n'est disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactivité dangereuse dans des conditions environnementales normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3. Potentiel de réactions dangereuses

En cas d'utilisation conforme à la réglementation, aucune réaction dangereuse n'est à craindre.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes, des surfaces chaudes et de l'humidité. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (c'est-à-dire nettoyer les surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé). Garder l'emballage scellé.

10.5. Produits incompatibles

Acides, Fluorite, Magnésium avec hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de décomposition thermique, par exemple à la suite d'une surchauffe pendant le fonctionnement ou en cas d'incendie, la formation de gaz et de vapeurs toxiques pour la santé, tels que le monoxyde de carbone ou le dioxyde de carbone, est possible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques /Toxicité aiguë

Toxicité des données pour chaque élément	
Élément	DL50*
CAPSAICINE	47.2 mg/kg
ORTHO-CHLOROBENZYLIDENE MALONONITRILE	178 mg/kg
DIOXYDE DE SILICIUM	> 5000 mg/kg

* valeurs basées sur une étude réalisée sur des souris (par voie orale), telles que publiées dans la littérature scientifique et/ou fournies par le fabricant.

Corrosion/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Domages/irritations oculaires graves : Provoque une irritation oculaire grave.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classifiée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classifiée.

Cancérogénicité : Non classifiée.

Toxicité pour la reproduction : Non classifiée.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classifiée.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classifiée.

Effets et symptômes nocifs potentiels sur la santé humaine : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.



Symptômes/blessures après inhalation : Essoufflement.

Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Provoque une irritation oculaire grave.

Symptômes/blessures après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité pour l'environnement

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation et résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.4. Mobilité dans le sol

Partiellement soluble dans l'eau. Ce produit ne doit pas être libéré dans l'environnement.

12.6. Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination en tant que déchet dangereux. Traiter tous les conteneurs souillés comme les déchets eux-mêmes. Il est recommandé à une entreprise de traitement des déchets agréée de dissoudre ou de mélanger le matériau avec un solvant combustible et de le brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un dispositif de postcombustion et d'un épurateur. Respecter toutes les réglementations nationales, provinciales et locales en matière d'environnement. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et/ou nationales.

Code d'élimination des déchets - résidus

061002 Déchets contenant des substances dangereuses.

110198 Autres déchets contenant des substances dangereuses.

070216 Déchets contenant des silicones dangereux.

160904 Substances oxydantes non spécifiées ailleurs.

060903 Déchets issus de réactions à base de calcium contenant des substances dangereuses.

SECTION 14: Informations pour le transport

Cette substance est non dangereuse pour le transport terrestre, maritime et ferroviaire de marchandises. Elle contient jusqu'à 4 % en poids d'un solide réglementé pour l'aviation, n.s.a. (nonivamide). d'un solide réglementé pour l'aviation, n.s.a. (nonivamide).

Polluant marin : non.

Classe(s) de danger pour le transport

IATA Classification UN number: UN2811 and UN3448

Classe de danger : Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage : III

14.1. Risques écologiques

Non.



14.2. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.3. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

Non applicable.

Informations supplémentaires

Aucun groupe d'emballage n'est affecté à la classe de danger de transport 2.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance

Informations réglementaires de l'UE

Informations complémentaires

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents : non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : non applicable

Règlement (CE) n° 689/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (annexe I).

Ce mélange contient les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) suivantes qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH : aucun/aucun.

Ce mélange contient les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) suivantes qui sont soumises à autorisation conformément à l'annexe XIV de REACH : aucun/aucune

Exigences nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité n'a été réalisée pour les substances contenues dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS : Chemical Abstracts Service

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne NE : European Standard

IATA : Association internationale du transport aérien

Code IBC : Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

CAO : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

ISO : Organisation internationale de normalisation

CLP : Classification, Labeling, Packaging (classification, étiquetage, emballage)

IUCLID : International Uniform Chemical Information Database (base de données internationale d'informations chimiques uniformes)

CLP : concentration létale

DL : dose létale

LOG Kow ou LogP : coefficient de partage octanol-eau

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques



PBT : substances persistantes, bioaccumulables et toxiques
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
ONU : Organisation des Nations unies
COV : Composés organiques volatils
vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
VwVws : Règlement sur la classification des substances dangereuses pour l'eau
CPE : Classe de pollution de l'eau
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
DNEL : dose dérivée sans effet
PNEC : concentration prédite sans effet
TLV : valeur limite d'exposition
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Texte des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation de la peau.

H319 Provoque une irritation sévère des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer des allergies cutanées.

H334 Peut provoquer des allergies/des symptômes d'asthme/des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

Informations supplémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont destinées à décrire les règles de sécurité du produit. Elles ne visent pas à garantir certaines caractéristiques et sont basées sur les connaissances actuelles. La fiche de données de sécurité a été élaborée sur la base des informations fournies en amont par les fabricants : Nom de l'entreprise : Byrna SA (Pty) Ltd Adresse : Byrna SA (Pty) Ltd 50 Kambathi Street, N4 Gateway Industrial Park, Pretoria, 0184, Afrique du Sud Tél : 086-182-0031